

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'EST EUROPÉEN (Turquie)

Création du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'EST EUROPÉEN
(*Revue commerciale du Levant*, 28 février 1921)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie nous informe, par sa circulaire datée de décembre dernier, qu'il a cédé ses sections commerciales de Smyrne et de Constantinople à la Compagnie française de l'Est Européen (15 bis, rue de Marignan à Paris) dans laquelle il a pris une participation prépondérante.

Cette dernière société nous fait la même communication en nous donnant la liste de son conseil d'administration. Il est présidé par M. Ernest Vilgrain et comprend MM. Henry Bouhet [Bouhot (du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie)] et Edmond Philippe [Philippar (du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie)], vice-présidents, Paul Bernheim et Ernest Teplanski administrateurs-délégués ; Joseph Karman, administrateur-délégué pour l'Orient ; Alfred Jourdanne, Pierre Lebon¹, E. R. Salem², Abraham Jais, Gabriel Maire, Jean Magnin, Jacques Cordier, Michel Lévy, Pierre May, administrateurs, et Casimir Rotvaud [Rotvand], directeur.

La Compagnie Française de l'Est, qui a bien voulu se faire inscrire parmi nos membres actifs, a, comme nous l'avons indiqué, son siège social à Paris ; elle a aussi des succursales à Constantinople, Smyrne et Varsovie.

Nous lui souhaitons le meilleur succès.

E. G.

Compagnie Française Commerciale et Financière
(Anc. Établissements de l'Est Européen*)
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 se soldant par un bénéfice de 34.067 fr. 06 Compte tenu du report antérieur de 203.061 fr. 67, le solde créditeur de 237.128 fr. 73 a été reporté à nouveau.

M. Pierre Lebon, administrateur sortant, a été réélu.

¹ Pierre Lebon (1890-1967) : fils du président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Futur administrateur délégué de la Banque mutuelle d'études. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_mutuelle_d_etudes.pdf

² Emmanuel Salem : avocat, administrateur de la Banque de Salonique.